



COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 SEPTEMBRE 2025

Présents : Mesdames et Messieurs Roland Bardey, Emmanuelle Carvalho, Nadine Coillot, Séverine Desapio, Emmanuel Dessirier, Jean-Noël Husy, Jacques Krieger, Denis Morin, Jean-Pierre Moyse, Fabien Poichot, Marie-Christine Roy, Thierry Tissot, Rémy Toni, Séverine Tournier-Vallet, Jacky Troisgros, Nicole Weinman

Secrétaire de séance : Madame Nicole Weinman

Le Conseil municipal approuve unanimement le compte-rendu de la réunion du 3 juillet 2025.

ORDRE DU JOUR

Consultation pour exception au règlement du PPRi en vue de permettre l'implantation d'installations de production solaire

Le Préfet du Doubs vient de lancer une consultation auprès des maires de 51 communes et des présidents de 4 EPCI en vue de porter exception aux interdictions ou prescriptions du règlement du PPRi du Doubs central, ceci afin d'autoriser les installations de production d'énergie solaire (panneaux photovoltaïques au sol, panneaux solaires flottants, ombrières photovoltaïques) dans le périmètre du PPRi, dès lors qu'il n'en résulte pas une aggravation des risques.

Le Conseil municipal, par 7 voix pour, 3 voix contre et 7 abstentions, émet un avis favorable sur cette évolution.

Décisions modificatives sur le budget général

Afin de permettre le transfert des immobilisations du budget général au budget réseau de chaleur, il s'avère indispensable que l'ensemble des prestations soient réunies sur un seul numéro d'inventaire, ce qui n'est pas le cas actuellement en raison d'une avance mandatée à Vinci en 2023 sur un compte différent de celui des travaux. Pour régulariser la situation, il est unanimement décidé d'intégrer l'avance dans les travaux par le biais d'une décision modificative qui se matérialise par l'ouverture d'un crédit de 64 717.70 € au chapitre 041 (opération d'ordre), en recettes au compte 238 (avances) et en dépenses au compte 21538 (travaux).

Dans le cadre du même dossier, la majorité des subventions perçues ont été encaissées sur un compte non transférable alors que les travaux sont totalement amortissables. Pour régulariser la situation, il est donc décidé de faire un transfert de compte à compte en ouvrant des crédits pour un montant global de 209 501.18 € au chapitre 041 (opérations d'ordre), en recettes sur les comptes 13361 et 131 (subventions d'équipement transférables) et en dépenses sur le compte 132 (subventions d'équipement non transférables).

Constitution de provisions pour créances

En raison de l'absence de paiement de plusieurs mois de loyers par deux locataires de la Commune et de la difficulté rencontrée par les Services du Trésor Public pour procéder à leur recouvrement, les membres de l'Assemblée décident de constituer 7 000 € de provisions pour créances potentiellement irrécouvrables sur le budget général 2025.

Subvention 2025 à l'association La Prévention Routière

Depuis cette année, la journée de sensibilisation à la prévention routière des écoliers n'est plus assurée par la Gendarmerie Nationale, mais directement par l'association La Prévention Routière. S'agissant d'un organisme privé, le coût à supporter est majoré par rapport à avant et, à ce titre, le Conseil municipal décide d'attribuer à La Prévention Routière une subvention de 300 € pour l'intervention qui a eu lieu auprès de deux classes de l'école Ferry en avril.

Subvention 2025 à l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée)

La demande de l'ACCA a, cette année, été déposée en mairie après que le Conseil municipal ait délibéré sur l'attribution des subventions 2025 aux associations et pour cette raison, aucun crédit ne lui a été attribué pour l'instant.

Par 10 voix contre une dérogation exceptionnelle qui pourrait être consentie à l'association de chasse (4 voix pour et 3 abstentions), il est décidé de ne pas verser de subvention à l'ACCA cette année.

Participation à la protection sociale complémentaire (risque santé) des agents communaux

Une évolution réglementaire récente oblige les collectivités à participer financièrement au risque santé de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2026, avec un niveau fixé à minimum 50 % d'un montant de référence défini par décret (qui représente actuellement 15 € par agent et par mois).

Cette participation sera limitée, soit aux agents qui auront souscrit une complémentaire santé auprès d'un organisme labellisé au niveau national, soit dans le cadre d'une convention de participation avec une mutuelle définie par la collectivité.

L'assemblée communale décide ainsi de participer à la complémentaire santé des agents, à compter du train de paies de janvier 2026, à hauteur de 15 € par mois et par agent qui aura souscrit un contrat auprès d'une mutuelle nationalement labellisée.

Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

A la demande du Centre départemental de gestion et afin de régulariser la situation de Madame Imen Hakkar, sous contrat à l'école depuis plusieurs années, les membres du Conseil municipal décident de créer un poste d'adjoint technique à 27.6/35^{ème} en vue de nommer l'agent stagiaire.

Validation du choix de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 2 septembre 2025 relative à la passation d'un nouveau contrat d'assurances pour la période 2026-2030

Suite à la mise en concurrence préalable nécessaire à la passation d'un nouveau contrat d'assurances (le contrat actuel se termine le 31 décembre 2025), la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 2 septembre pour retenir la proposition la mieux adaptée aux besoins de la Commune.

Seule une offre ayant été déposée (SMACL), elle fait l'objet d'une validation pour un montant annuel global de 20 906.50 €.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Les projets d'aménagements des terrains situés à côté de l'usine Reboud sont présentés aux membres du Conseil municipal qui font part de leurs préférences. Celles-ci seront communiquées à l'entreprise par courrier.

La compagnie Herisson's Klick fera une présentation de son activité le 18 octobre à partir de 16h00 dans les locaux qu'elle utilise à côté de l'atelier municipal.

Dans la mesure où il reste des crédits voirie à Grand Besançon Métropole, la rue du Vieux Roche sera réhabilitée en totalité sur les exercices 2025 et 2026.

Afin de résoudre les problèmes de stationnements gênants sur les trottoirs de la rue de Novillars, des quilles en bois seront installées (ce qui dégagera le cheminement piéton). Un nouveau passage protégé serait par ailleurs appréciable sur cette rue.

Lors de la réalisation des travaux de la rue de la Gare, une conduite AEP a été installée dans le parc de jeux, ce qui permettra l'installation prochaine d'une fontaine à eau par les services municipaux.

Affouage 2025-2026 : Les inscriptions se feront en mairie avant le 31 octobre.

Une application (Panneau Pocket) permettant aux administrés d'avoir des informations rapidement a été mise en place dans une Commune voisine. Son coût est a priori assez limité et l'opportunité d'en équiper Roche-lez-Beaupré sera étudiée.

Le SIVU est en attente de propositions financières pour une réhabilitation de l'éclairage extérieur. Le revêtement des douches a été refait à neuf cet été.

Des précisions sur les démarches engagées afin de faire évacuer les pneus stockés sur le terrain d'un particulier sont apportées par le Maire aux membres du Conseil municipal.

Des remplacements de réverbères sont programmés à court terme par Grand Besançon Métropole :
Rue d'Arcier : 7 en 2026 - Rue de la Gare et de Beaupré : totalité en 2025 - Zone industrielle nord : totalité en 2027 - Impasse du vieux réservoir : totalité en 2025 - Rue des Vauressons : totalité en 2027

Le vide grenier du Comité des fêtes aura lieu le 14 septembre.

L'inscription à l'école de musique à la MJC Palente est en cours.

Une réunion du SEEB aura lieu le 10 septembre.

La séance est levée à 21h30.

La prochaine réunion du Conseil municipal est programmée le 6 novembre 2025.

Le Maire,
Jacques KRIEGER